

CONDITIONS D'ANNULATION

Que se passe-t-il si je dois annuler ou interrompre le cours en raison d'un accident ou d'une maladie ?

Retrait avant la clôture des inscriptions

- Les frais de cours déjà réglés sont remboursés.

Retrait après la clôture des inscriptions / interruption du cours

- Les frais de cours déjà réglés ne sont PAS remboursés par Swiss Snowsports.
- Les frais de cours qui n'ont pas encore été réglés sont à verser à Swiss Snowsports *dans les meilleurs délais*.
- Dans ce cas, le remboursement est uniquement possible au moyen de l'assurance couvrant les frais d'annulation du / de la participant.e.

Les retraits doivent être annoncés par écrit (Courriel) au secrétariat de Swiss Snowsports.

Je n'ai pas encore conclu d'assurance couvrant les frais d'annulation :

Il est recommandé de conclure l'assurance dans les délais, avec entrée en vigueur à partir de la clôture des inscriptions.

Une proposition de l'assurance AXA vous est envoyée avec la confirmation du cours. L'assurance entre en vigueur à partir de la date valeur du paiement.

Je possède déjà une assurance courant les frais d'annulation :

Assurez-vous que votre couverture est également valable pour les cours sur le territoire national.

CONDIZIONI DI ANNULLAMENTO

Che cosa succede se devo disdire il corso o ritirarmi in seguito ad infortunio o malattia?

Recesso prima del termine di chiusura delle iscrizioni

- saranno rimborsati i costi del corso già pagati.

Recesso dopo la chiusura delle iscrizioni / ritiro

- se già pagati, i costi del corso *non* saranno rimborsati da Swiss Snowsports.
- se non ancora pagati, i costi del corso devono essere *immediatamente* accreditati sul conto di Swiss Snowsports.
- in simili casi di recesso, i rimborsi avvengono *esclusivamente* tramite l'assicurazione contro le spese di annullamento del partecipante.

Le disdette dei corsi devono essere presentate in forma *scritta* (e-Mail) agli uffici di Swiss Snowsports.

Non ho ancora stipulato l'assicurazione contro le spese di annullamento:

Ti consigliamo di stipulare tempestivamente l'assicurazione, e cioè con copertura valida dal termine ultimo d'iscrizione. Con la conferma del corso riceverai una proposta della compagnia assicurativa AXA. L'assicurazione è valida dalla data di valuta del pagamento.

Sono già titolare di una polizza contro le spese di annullamento:

Controlla se la tua assicurazione copre anche i corsi sul territorio nazionale.

**Notice concernant l'assurance des frais d'annulation INTERTOURS / Edition 04.2022**

L'assurance des frais d'annulation d'AXA pour les membres de SWISS SNOWSPORTS et de L'ASSOCIATION SUISSE DES GUIDES DE MONTAGNE couvre les frais d'annulation occasionnés lorsqu'un cours ne peut être suivi, un voyage ou des vacances ne peuvent être entrepris ou ne peuvent l'être qu'avec du retard ou doivent être interrompus prématûrement, pour l'une des raisons suivantes:

- l'assuré est victime d'un accident, tombe malade ou décède
- une personne proche de l'assuré est victime d'un accident, tombe malade ou décède
- le suppléant sur le lieu de travail est victime d'un accident, tombe malade ou décède

L'assurance est valable pour la durée convenue également pour d'autres voyages ou vacances réservés, mais pas pour les cours ou formations qui ne sont pas réservés auprès de SWISS SNOWSPORTS ou L'ASSOCIATION SUISSE DES GUIDES DE MONTAGNE.

! IMPORTANT, à lire impérativement !

- 1. Le bulletin de versement doit obligatoirement être rempli de manière lisible et en majuscules, mentionner les coordonnées complètes (nom, prénom et adresse, sans abréviation) de la personne participant au cours (exemple: si un père paie la facture pour sa fille, ce sont le nom, le prénom et l'adresse de la fille qui doivent être indiqués). L'assurance ne peut être conclue que pour les personnes avec domicile en Suisse.**
- 2. Si l'un des montants ci-dessous (108.55 CHF ou 172.60 CHF) a déjà été payé précédemment, il faut le signaler à AXA au 031 380 31 00 pour éviter que deux polices soient établies au même nom.**
- 3. Lorsque le paiement est effectué par voie électronique, il convient d'indiquer clairement le nom, le prénom et l'adresse complète du participant (si ce dernier n'est pas l'auteur du paiement).**
- 4. Le versement de 108.55 CHF ou de 172.60 CHF couvre le montant de la prime pour une année, mais la durée contractuelle est de trois ans. Par conséquent, vous recevez un nouveau décompte de prime dans un an. Veuillez nous indiquer AU PLUS TARD À LA RÉCEPTION de cette facture (en nous appelant au 031 380 31 00) si vous ne souhaitez plus être au bénéfice de ce contrat et comptez cesser tout versement correspondant.**
- 5. Ce contrat peut être résilié par téléphone ou par écrit sans respecter le préavis de trois mois.**
- 6. Veuillez nous signaler tout changement d'adresse!**

Variante 1**Assurance individuelle**

Prime 103.40 CHF + 5 % de droit de timbre fédéral

Prime annuelle totale 108.55 CHF

Variante 2**Assurance familiale**

Prime 164.40 CHF + 5 % de droit de timbre fédéral

Prime annuelle totale 172.60 CHF

Toutes les indications susmentionnées reposent sur les Conditions générales d'assurance INTERTOURS d'AXA. Les Conditions générales d'assurance peuvent être consultées auprès des bureaux SWISS SNOWSPORTS ou L'ASSOCIATION SUISSE DES GUIDES DE MONTAGNE.

Pour tout renseignement ou déclaration de sinistre :

AXA
Agence générale Bern-Zentrum
Laupenstrasse 19, 3008 Berne

Monsieur Richard Schöpfer
richard.schoepfer@axa.ch
Téléphone +41 (0)31 380 31 00

Important ! Lors du versement, veuillez mentionner la variante souhaitée dans la zone «Informations complémentaires» et compléter vos données personnelles.

Empfangsschein

Konto / Zahlbar an
CH02 0483 5236 3317 4100 1
Axa Generalagentur Franziska Gruber
Laupenstrasse 19
3008 Bern

Zahlbar durch (Name/Adresse)

**Zahlteil**

Währung Betrag
CHF

Annahmestelle

Konto / Zahltbar an

CH02 0483 5236 3317 4100 1
Axa Generalagentur Franziska Gruber
Laupenstrasse 19
3008 Bern

Zusätzliche Informationen

Annulationskostenversicherung

Zahlbar durch (Name/Adresse)

